

Cahier des charges APPEL D'OFFRES

Recherche de prestataires pour réaliser des formations à destination des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire en Corse relevant de l'OPCO Uniformation

Gestion des conflits - Management – Prise de parole en public

NOM DE L'ENTREPRISE : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse – CRESS Corsica

REPRÉSENTANT LÉGAL: Pierre-Jean RUBINI, Président

ADRESSE : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse – CRESS Corsica Immeuble Castellani, 4 avenue du Mont Thabor - Pôle Economique M3E - 20 090 AJACCIO

CONTACT: contact@cress.corsica

Partenaires:









Organisme régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnu d'utilité publique par la loi du 31 juillet 2014 Siret : 49767684100065 NAF : 9499Z

Association déclarée à la préfecture de Corse : W2A1001123 - Insertion au Journal Officiel du 25 octobre 2005

À l'attention des Organismes de formation,

Ajaccio, le jeudi 4 janvier 2023

Objet : Recherche de prestataires - Organismes de formation certifiés Qualiopi

Madame, Monsieur,

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Corse assure au titre de l'article 6 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, une mission d'appui à la formation et de développement des compétences des dirigeants salariés et bénévoles élus des structures de l'Économie Sociale et Solidaire en Corse.

A ce titre, la CRESS Corsica travaille en collaboration avec l'OPCO Uniformation pour la mise en place d'actions de formation collectives dont le détail se trouve dans ce document.

Nous lançons cet appel d'offres dans l'optique de trouver un ou des prestataires qui sont en mesure de réaliser ces formations.

Si votre structure est intéressée par cet appel d'offres, nous vous remercions de soumettre votre proposition avant le 17 février 2023 inclus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Michel MINICONI

Directeur de la CRESS Corsica

1. Présentation du porteur de projet

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Corse (CRESS Corsica) est une association Reconnue d'Utilité Publique qui fédère et représente les entreprises et réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse. Elle assure au plan local la promotion et le développement de l'ESS.

L'article 6 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 confie aux CRESS les missions suivantes :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants bénévoles et salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, l'exploitation et la mise à disposition des données économiques et sociales relatives au secteur ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'ESS et l'appui à l'établissement de lien dans les autres États membres de l'UE.

Partenaire de l'État, de la Collectivité de Corse et d'autres acteurs, elle contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement en faveur du secteur de l'ESS en Corse qui représente 8 020 salariés répartis au sein de 1 018 établissements soit 11,8% de l'emploi privé de l'île.

2. Présentation du partenaire financier

UNIFORMATION - Uniformation est un OPCO (Opérateur de Compétences) agréé par le ministère du Travail pour soutenir 22 branches du secteur de la cohésion sociale. Il s'agit des champs de l'accompagnement social et éducatif Jeunesse loisirs, de l'intervention sociale et familiale, de l'aide à domicile, de l'emploi et de l'insertion, et de la protection sociale. Cet opérateur de compétences est ouvert à plusieurs structures dont les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les organisations syndicales de salariés et sociétés.

3. Le programme de formation

3.1 – Objectifs

Les finalités du programme de formation sont les suivantes :

- Monter en compétence sur la gestion de conflits ;
- Monter en compétence sur des aspects managériaux ;
- Acquérir des techniques de communication dans le cadre de prises de parole en public.

3.2-Cibles

L'ensemble des structures du champ de l'ESS défini aux articles 1^{er} et 2 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations, etc.) implantées en Corse **relevant** de l'OPCO Uniformation.

3.3 - Publics bénéficiaires

Salariés travaillant dans des structures de l'ESS telles que définies en 3.2 relevant d'un établissement employeur en Corse et dirigeants bénévoles du Bureau restreint (Président, Vice-président, Trésorier & adjoint, Secrétaire & adjoint) dès lors que la formation est bien en lien avec leur mandat.

3.4 – Programme de formation 2023

Le présent Appel à d'offres comporte 3 formations devant se dérouler en 2023 (1er semestre).

- Formation 1 : Mieux appréhender les conflits au sein d'une équipe
- Formation 2 : Développement des aptitudes managériales
- Formation 3 : Prise de parole en public

3.5 - Détails des formations

Formation 1 : Mieux appréhender les conflits au sein d'une équipe

Module	Mieux appréhender les conflits au sein d'une équipe	
Objectifs	→ Appréhender et analyser un conflit	
	→ Evaluer les différents stades de développement d'un conflit	
	→ Adopter une méthode et des outils efficaces pour maîtriser et gérer les	
	conflits	
Contenu	→ Définition du conflit	
pédagogique	→ Causes et classification des conflits	
	→ Les phases préalables au conflit déclaré : identifier pour agir en amont	
	→ Les différentes réponses et les outils disponibles	
	→ Les moyens de circonscription, d'apaisement et de résolution	
	→ Le conflit comme facteur d'amélioration	
Méthode	→ Apports méthodologiques	
pédagogique	→ Partage d'expérience et analyse de pratiques	
	→ Etudes de cas concret, vécus professionnels, situations actuelles	
	→ Exercice de simulation	
Public	Directeur (rice) de structure et personnel d'encadrement de coordination et/ou	
	d'animation d'une équipe, bénévole membre du bureau restreint	
Prérequis	Pas de prérequis	
Durée	14 heures (2 jours)	
Lieux	Ajaccio ou Bastia ou Corte	

Formation 2 : Développement des aptitudes managériales

Module	Développement des aptitudes managériales	
Objectifs	→ Structurer sa pratique du management	
	→ Maîtriser les outils managériaux	
	→ Développer sa capacité à communiquer	
Contenu	→ Les missions et les enjeux du management	
pédagogique	→ L'évaluation des compétences : les entretiens au service du management	
	→ L'analyse des besoins en compétences et en personnel	
	→ Le développement des compétences	
	→ La motivation de l'équipe	
	→ La communication par écoute active	
	→ La gestion de l'activité et la délégation	
Méthode	→ Apports théoriques sur la GPEC et le management	
pédagogique	→ Apports de systémique et de sociologie des organisations	
	→ Echange d'expériences et analyse de pratiques	
	→ Etudes de cas concret, vécus professionnels, situations actuelles	
Public	Directeur (rice) de structure et personnel d'encadrement, bénévole membre	
	du bureau restreint	
Prérequis	Pas de prérequis	
Durée	21 heures (3 jours)	
Lieux	Ajaccio ou Bastia ou Corte	

Formation 3 : Prise de parole en public

Module	Prise de parole en public	
Objectifs	→ Détecter les éléments favorisant une expression orale fluide et efficace	
	→ Bâtir un discours structuré et fluide	
	→ Vérifier et détecter les mécanismes d'écoute de l'auditoire	
	→ Examiner ce qui freine l'expression	
	→ Identifier les blocages individuels	
	→ Gérer vos propres émotions	
	→ Améliorer vos comportements et votre attitude	
	→ Garantir un impact	
	→ Prendre la parole devant un auditoire en gérant vos émotions et votre	
	stress	
	→ Communiquer votre message avec impact	
Contenu	→ Gérer son stress et atténuer son trac	
pédagogique	→ Préparer sa prise de parole	
	→ Captiver son auditoire et l'associer	
	→ Bien structurer son intervention et bien développer son exposé	
Méthode	→ Brainstorming sur la prise de parole, pièges et difficultés	
pédagogique	→ Réflexions sur les problématiques liées au stress, mises en situations	
	→ Mises en situations filmées ou non, se présenter au groupe et développer	
	un exposé réel avec interactions	
Public	Directeur (rice) de structure et personnel d'encadrement et salariés, bénévole	
	membre du bureau restreint	
Prérequis	Pas de prérequis	
Durée	21 heures (3 jours)	
Lieux	Ajaccio ou Bastia ou Corte	

4. Spécificités

Les contenus de formations sont donnés à titre indicatifs. Ils peuvent être ajustés.

Les organismes de formation n'ont pas l'obligation de se positionner sur l'ensemble des formations inscrites dans le présent document.

Le ou les organismes sélectionnés travailleront en relation directe avec la CRESS Corsica et Uniformation. Ils devront trouver une salle de formation en adéquation avec les objectifs de la formation et répondant aux obligations en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Une convention de prestation de service sera établie par l'OPCO au nom de l'organisme de formation, engageant les deux parties et rappelant les obligations de chacune des parties.

Au terme de la formation, l'organisme de formation devra notamment remettre à chaque stagiaire, une attestation nominative de fin de formation, ou l'envoyer directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de la session.

L'organisme de formation devra transmettre à l'OPCO dans un délai d'un mois maximum suivant la/les formation(s):

- La facture originale détaillant les coûts, les dates et lieux des sessions réalisées.
- L'original de la liste d'émargement des stagiaires que l'organisme de formation devra tenir ½ journée par ½ journée et qui devra être signée par le responsable de la formation.
- Les documents d'évaluation de la formation complétés par le formateur, les stagiaires et un tableau de synthèse qui seront fournis par l'OPCO lors du conventionnement.

et

5. Coût

A indiquer par formation :
 □ Coût Pédagogique journée/groupe □ Coût Pédagogique heure/stagiaire
Le barème plafond est de 1 800 € coût jour groupe pour un groupe de minimum 8 stagiaires e maximum 15 stagiaires.
**Les frais de déjeuner des stagiaires peuvent être pris en charge par l'OPCO, s'ils sont portés par l'OF en restant sur ce maximum de 1 800 € coût jour groupe.
6. Obligations Les organismes de formation doivent être obligatoirement certifiés Qualiopi.
Les répondants devront indiquer les éléments suivants en respectant impérativement le format présent en annexes :
☐ Raison sociale
□ Nature juridique
☐ Date de création
☐ Numéro de déclaration d'activité
□ Numéro Siret
□ Adresse

Organisme régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnu d'utilité publique par la loi du 31 juillet 2014 Siret : 49767684100065 NAF : 9499Z

Association déclarée à la préfecture de Corse : W2A1001123 - Insertion au Journal Officiel du 25 octobre 2005

	Activité principale dans la formation Fonction et statut des intervenants formateurs (joindre CV des intervenants) Proposer leur offre de formation (pédagogie, moyens logistiques)
	Proposition tarifaire détaillée par formation ai de réalisation : 1 ^{er} semestre 2023 (de janvier à juin 2023)
6.	Critères d'attribution
Les	critères de choix retenus par la CRESS Corsica seront :
	La conformité, la qualité de réponse au cahier des charges La qualité du suivi proposé Le prix des prestations Les conditions d'exécution Note technique (moyens humains, moyens logistiques, pédagogie,)

7. Conditions et délais de réponse

La réponse est attendue au plus tard pour le **17 février 2023 inclus**, remis en main propre, par mail (contact@cress.corsica) ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).

Les réponses sont à adresser à :

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse Immeuble Castellani, 4 avenue du Mont Thabor, Pôle Economique M3E 20 090 AJACCIO

Ou par courriel à contact@cress.corsica

SIRET: 497 676 841 00065

Pour toute information complémentaire : Jean-Baptiste AVOLIO, chargé de mission jean-baptiste.avolio@cress.corsica

ANNEXE - TRAME A RESPECTER POUR PROPOSITION DE PRESTATION

Les dossiers reçus ne respectant pas cette trame seront exclus automatiquement.

1. ORGANISME DE FORMATION

Nom ou Raison sociale :	
Nature juridique :	
Date de création :	
Adresse :	
Responsable à contacter :	
Tél :	
Mail :	
N° Déclaration d'activité Organisme formation :	
Siret :	
Activité principale dans la formation :	

2. FORMATION PROPOSEE (8 pages maximum / 1 fiche par formation)

Présentez votre proposition sur 8 pages maximum en respectant l'architecture suivante :

1- Rappel de la commande
Intitulé de la formation :
Objectifs de la formation :
Durée (préciser le nombre d'heures et jours) :
2- Votre proposition (description de la formation)
3- Modalités pédagogiques
4- Dispositif d'évaluation

5- Lieu de formation (pour rappel le lieu doit être accessible à tous)			
3. INTERVENANT(S)	(1 page)		
Nom, prénom	Fonctions	Diplômes (+date d'obtention)	Expérience et Ancienneté dans la formation
4. REFERENCES			
Veuillez présenter vos références en lien avec le thème proposé			
Sur le thème proposé :			

Organisme régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnu d'utilité publique par la loi du 31 juillet 2014 Siret : 49767684100065 NAF : 9499Z

Association déclarée à la préfecture de Corse : W2A1001123 - Insertion au Journal Officiel du 25 octobre 2005

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Signature :

Coût pédagogique journée/groupe :		
Coût pédagogique heure/stagiaire :		
Coût total / session :		
6. PIECES A FOURNIR		
☐ Attestation d'assurance		
□ Kbis		
☐ Certificat Qualiopi		
☐ Numéro de déclaration d'activité		
☐ Rib		
Fait le :	À:	